

Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais

Résolution adoptée le 14 novembre 2019 concernant la perturbation de la période de chasse à l'orignal dans la Réserve faunique La Vérendrye (RFLV) à l'automne 2019

TRGIRTO 201911-4

Attendu que la période de chasse à l'orignal dans la Réserve faunique La Vérendrye (RFLV) avait été perturbé par des membres de la communauté du Lac Barrière;

Attendu que les partenaires de la TRGIRTO sont préoccupés par la tournure de ces évènements qui perturbent les activités de mise en valeur des ressources et du territoire de cette portion de l'Outaouais

Attendu que les partenaires de la TRGIRTO sont inquiets que la situation se répète l'an prochain, qu'elle se détériore et qu'elle affecte d'autres gestionnaires de territoires fauniques structurés;

Attendu que les partenaires de la TRGIRTO souhaitent que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs fasse tout ce qui est en son pouvoir pour s'assurer de maintenir en 2020 la chasse à l'orignal et l'intégrité de la population d'orignal dans la Réserve faunique La Vérendrye, que les difficultés d'harmonisation ne débordent dans les autres territoires fauniques structurés situés à proximité de la RFLV, de contrer l'intimidation et de rétablir les conditions favorisant la récolte de bois sur le territoire concerné par la communauté du Lac Barrière.

Sur proposition de M. Frédéric Lussier, secondée de M. Abigaël Guénette, il est résolu d'envoyer une lettre au Directeur général du secteur sud-ouest du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Martin Gingras, afin de lui faire part des inquiétudes des partenaires de la TRGIRTO suscitées à la suite de la perturbation de la période de chasse à l'orignal dans la Réserve faunique La Vérendrye à l'automne dernier et pour demander que des solutions durables soient identifiées et mises en oeuvre.